

Paris, le 7 août 2003 - N° 308/D130

**FORMATION  
URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT  
PROJET D'AVIS POUR LE MOYEN TERME 2004-2008**

1. indices de prix de production du secteur construction :

Le Conseil souhaite qu'au cours de ce prochain moyen terme, le dispositif de **suivi des prix de production** s'enrichisse et se consolide pour le secteur de la construction : des investissements méthodologiques devraient être réalisés pour traiter le champ des bâtiments non résidentiels et la réforme des méthodes de calcul de l'indice du coût de la construction devrait être mise en pratique.

2. évolution des statistiques structurelles d'entreprises :

Le conseil rappelle que l'**utilisation des sources fiscales** doit permettre d'alléger la charge d'enquête pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il souhaite que, sur le champ de la construction, les enquêtes structurelles s'orientent vers un système plus souple combinant un volet sectoriel permettant d'analyser l'activité de façon plus approfondie et de volets thématiques consolidant et enrichissant la connaissance de l'exercice de cette activité.

3. suivi des dispositifs d'aide à l'investissement locatif

Le Conseil souhaite qu'un meilleur suivi des **dispositifs d'aide à l'investissement locatif** soit assuré par le ministère de l'équipement et la direction générale des impôts.

4. suivi statistique de la construction neuve :

Le Conseil souhaite que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider un dispositif de **suivi statistique pertinent de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire dans un contexte institutionnel qui peut fortement évoluer au cours des prochaines années.

5. suivi du marché de l'immobilier

Le Conseil accorde une grande importance au projet de suivi finement localisé du **marché des logements anciens** à partir de la source administrative constituée de l'acte notarié. Il souhaite que la richesse des bases de données constituées par les administrations fiscales et les organisations professionnelles notariales puisse être, au moindre coût, largement mise à disposition du système statistique public. Il souhaite que dans cette démarche, le suivi statistique soit étendu aux mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.

6. un dispositif rénové pour le suivi régulier du parc de logements

Le Conseil souligne tout l'intérêt d'une évolution à terme du dispositif de **suivi régulier du parc de logements**, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, grâce au futur dispositif de recensement rénové de la population.

7. suivi du parc locatif social

Le conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un véritable **système d'information sur le parc locatif social et ses occupants**. L'objectif est d'optimiser la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires et de rendre le dispositif d'observation moins tributaire de l'évolution rapide du contexte institutionnel.